

*Donald Trump, premier président  
des États-Unis à faire face à des  
accusations criminelles*

---

Image not found or type unknown

La Havane, 5 avril, (RHC)- Donald Trump est devenu ce mardi le premier ex-président des États-Unis à faire face à des accusations criminelles.

Dans le cadre d'un procès sans précédent, Donald Trump et son équipe juridique ont comparu mardi devant le tribunal de New York pour répondre aux accusations criminelles portées contre lui.

Il est arrivé au tribunal pénal de Manhattan au milieu d'une forte présence policière et de groupes de manifestants qui s'étaient rassemblés devant l'institution judiciaire pour exprimer leur soutien à l'ancien occupant de la Maison Blanche.

Avant la lecture de l'acte d'accusation, Trump a été placé en garde à vue. Il a ensuite été relâché et a quitté le palais de justice sans faire de déclaration.

L'ex-président était accompagné à tout moment par les services secrets.

Le procureur de Manhattan, Alvin Bragg, a révélé plus tard que l'ancien président était accusé d'avoir "falsifié des dossiers commerciaux new-yorkais afin de dissimuler des informations préjudiciables et des activités illégales aux électeurs étasuniens avant et après l'élection de 2016".

Pendant cette élection, "Trump et d'autres ont utilisé un système de "piège et d'assassinat" pour identifier, acheter et enterrer des informations négatives à son sujet et améliorer ses perspectives électorales", a noté M. Bragg.

Par la suite, l'ancien occupant de la Maison Blanche se serait donné "beaucoup de mal pour dissimuler cette conduite, en faisant des dizaines de fausses entrées dans des registres commerciaux pour dissimuler des activités criminelles, y compris des tentatives de violation des lois électorales fédérales et de l'État", a-t-il souligné.

"Il ne s'agit pas seulement d'un paiement", a déclaré M. Bragg lors d'une conférence de presse après l'audience. "Il s'agit de 34 documents commerciaux. 34 fausses déclarations et documents commerciaux. Ils dissimulaient une conduite criminelle", a-t-il ajouté.

Si M. Trump est reconnu coupable de chacun des chefs d'accusation, qui lui valent quatre ans de prison chacun, il encourt une peine maximale de plus de 136 ans en vertu de la loi new-yorkaise. Toutefois, la peine réelle, en cas de condamnation lors d'un procès, serait très certainement bien inférieure à ce chiffre.

Par la suite, devant le juge, Trump a plaidé non coupable des 34 chefs d'accusation retenus contre lui. En outre, en vertu de la loi new-yorkaise, l'ex-président n'aura pas à payer de caution car il est accusé d'infractions non violentes.

Après la lecture de l'acte d'accusation, Todd Blanche, l'avocat de M. Trump, a déclaré que l'ancien président était "frustré" et "bouleversé". Il a également accusé le procureur d'avoir transformé une "affaire totalement politique" en un "acte d'accusation politique".

De leur côté, les procureurs ont déclaré au tribunal qu'ils avaient l'intention de faire témoigner l'actrice de films pour adultes Stormy Daniels dans l'affaire qui l'oppose à l'ancien président.

Le 30 mars, un grand jury new-yorkais a décidé d'inculper l'ancien président pour avoir prétendument versé 130 000 dollars à Stormy Daniels en échange de son silence sur leur relation sexuelle extraconjugale présumée en 2006.

Source : Prensa Latina



**Radio Habana Cuba**